

OBJET :

Rapport d'activités 2012

Le Président présente le rapport d'activités 2012 de Cœur de Sologne.

Ce document devra être porté à la connaissance de tous les conseils municipaux des communes membres, ce sera l'occasion pour les délégués communautaires d'exposer aux élus municipaux la vie de la communauté de communes.

Le conseil communautaire approuve par 14 voix pour et 3 voix contre (Mmes BELLIR, CHAMPION, POTELLE) le rapport retraçant l'exercice 2012.

OBJET :

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de gestion des déchets

Le rapport annuel 2012 du SMICTOM de Sologne est communiqué au conseil communautaire qui en prend acte.

OBJET :

Zone des hauts noirs - Cession de terrain

Afin de développer son activité, Monsieur MARCHAND Benoît a exprimé le souhait d'acquérir une nouvelle parcelle de terrain dans la zone des hauts noirs.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité de céder au prix de 4,50 € HT le m² (conforme à l'avis des domaines) une parcelle de 4 875 m² cadastrée AO 107, soit un total HT égal à 21 937,50 €, à Monsieur Benoît MARCHAND.

OBJET :

Animations du territoire - Subvention sportive

Les clubs de football Nouan-Lamotte, des francs lurons de Saint-Viâtre et le sporting club vouzonnais se sont regroupés pour créer l'entente Cœur de Sologne pour la catégorie des jeunes de 12 à 18 ans.

Afin de marquer leur nouvelle identité, les encadrants ont souhaité créer une tenue avec le logo de Cœur de Sologne.

A ce titre, l'association sollicite une participation de Cœur de Sologne.

Le Président propose une subvention de 1 500 €.

Le conseil communautaire approuve par 14 voix pour et 3 abstentions (Mmes BELLIR, CHAMPION, POTELLE) l'attribution d'une subvention de 1 500 € et autorise le Président à la mandater.

OBJET :	Animations du territoire - Sculpt'en Sologne
----------------	---

Le Président rappelle que la biennale de Sculpt'en Sologne se déroule en 2013 et pour la première fois des œuvres sont exposées en divers lieux et notamment dans chaque commune de Cœur de Sologne.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'octroyer une subvention de 1 000 € à l'association organisatrice.

OBJET :	Animations du territoire - Demande de subvention
----------------	---

Le conseil communautaire autorise à l'unanimité le Président à solliciter une subvention auprès du Conseil Général pour l'action culturelle en bibliothèques.

Il s'agit d'organiser 3 expositions (à Chaon, Lamotte-Beuvron et Nouan-le-Fuzelier) dont le coût global est estimé à 1 794,56 €.

Le Conseil Général sera sollicité à hauteur de 50% au titre des animations en faveur du livre.

OBJET :	Ajustements budgétaires - Transferts de crédits
----------------	--

Les transferts de crédits listés ci-dessous sont soumis à l'approbation du conseil communautaire :

Transferts de crédits 2013

Imputation	Libellé	Montant en +	imputation	libellé	Montant en -
D 422/6574	Subventions sport	1 500 €	D 321/6574	Subvention culture	-1 500 €
D 020/6534	Cot*écurité sociale élus	3 500 €	D 020/022	Dépenses imprévues	-15 505 €
D 020/73925	FPIC (péréquation)	2 005 €			
D 020/61522	Entretien de bâtiment	10 000 €			
		17 005 €			-17 005 €

Le conseil communautaire approuve par 14 voix pour et 4 abstentions (Mmes BELLIR, CHAMPION, POTELLE, PRIOL) les ajustements budgétaires.

OBJET :	Règlement de la salle d'activités
----------------	--

Le projet de règlement de la salle d'activités est soumis à l'approbation du conseil communautaire.

Après les quelques ajouts suivants :

- prévoir de l'imprimer avec le logo de Cœur de Sologne et noter que la salle est intercommunale dans le titre,
- noter l'usage de chaussures adaptées,
- prévoir l'exclusion en dernière phrase comme sanction,

le règlement est adopté à l'unanimité.